



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Sous-préfecture de Fontainebleau  
Pôle départemental Talents internationaux  
Section Titres de voyage

**DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE**

Merci d'adresser votre demande au minimum 2 mois avant la date de votre voyage

**REFUGIE – APATRIDE – PLACE SOUS PROTECTION SUBSIDIAIRE**

n° carte de séjour : ..... Date de fin de validité : .....

Nom de naissance : ..... Nom de l'époux (s'il y a lieu) : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Nationalité : .....

Domicile : .....

.....

.....

Téléphone : ..... (*obligatoire*)

Adresse électronique : ..... (*obligatoire*)

Taille : ..... (*obligatoire*)

Couleur des yeux : ..... (*obligatoire*)

**S'il s'agit d'un enfant mineur, veuillez préciser qui est le représentant légal :**

Nom :	Prénom :	Qualité :	père	<input type="checkbox"/>
			Mère	<input type="checkbox"/>
			Tuteur	<input type="checkbox"/>

Fait à

Le

Signature

L'article 154 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement et d'amende, toute personne ayant fait de fausses déclarations ou fourni de faux renseignements en vue d'obtenir indûment la délivrance par une administration publique d'un document constatant un droit, une identité, une qualité ou accordant une autorisation. La loi 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce document. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données concernant le demandeur auprès de la Préfecture de sa résidence.

## Liste des pièces à fournir

### SI LE TITRE DE VOYAGE CONCERNE UN USAGER MAJEUR :

- copie du titre de séjour (recto-verso) en cours de validité comportant l'adresse du domicile actuel et l'état civil validé par l'OFPRA
- acte de naissance délivré par l'OFPRA de moins de trois mois,
- justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer non manuscrite, téléphone, facture eau, EDF...)

#### En cas d'hébergement :

- attestation d'hébergement établie à votre attention datée et signée par l'hébergeant,
- copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de trois mois (quittance de loyer non manuscrite, téléphone, facture eau, EDF...)
- deux photographies identiques, récentes et aux normes en vigueur,
- une enveloppe timbrée (tarif en vigueur) et libellée à vos nom et adresse,
- l'ancien titre de voyage en original en cas de renouvellement
- 1 timbre fiscal à 45 euros pour les réfugiés ou apatride (détenteur d'une carte de résident de dix ans)
- 1 timbre fiscal à 15 euros pour les ressortissants placés sous protection subsidiaire ou apatride (détenteur d'une carte de séjour d'un an)

### SI LE TITRE DE VOYAGE CONCERNE UN ENFANT MINEUR :

- certificat administratif de l'OFPRA de moins d'un an,
- acte de naissance délivré par l'OFPRA si l'enfant est né à l'étranger,
- copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant si celui-ci est né en France,
- copie du document de circulation si l'enfant en possède un,
- copie des titres de voyage des parents si réfugiés,
- si l'un des parents n'est pas réfugié, copie de son passeport,
- copie des titres de séjour (recto-verso) des deux parents ou représentants légaux,
- justificatifs de présence sur le territoire (certificat de scolarité pour les enfants scolarisés, carnet de santé pour les enfants en bas-âge),
- justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer non manuscrite, téléphone, facture eau, EDF...)

#### En cas d'hébergement :

- attestation d'hébergement établie à votre attention datée et signée par l'hébergeant,
- copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de trois mois (quittance de loyer non manuscrite, téléphone, facture eau, EDF...)
- deux photographies identiques, récentes et aux normes en vigueur,
- une enveloppe timbrée (tarif en vigueur) et libellée à vos nom et adresse,
- l'ancien titre de voyage en original en cas de renouvellement
- 1 timbre fiscal à 45 euros pour les réfugiés ou apatride (détenteur d'une carte de résident de dix ans)
- 1 timbre fiscal à 15 euros pour les ressortissants placés sous protection subsidiaire ou apatride (détenteur d'une carte de séjour d'un an)

**La présente demande sera transmise uniquement par courrier à l'adresse suivante :**

**Sous-préfecture de Fontainebleau  
Pôle départemental Talents internationaux  
Section Titres de voyage  
37 rue Royale  
77300 FONTAINEBLEAU**

Vous serez convoqué par voie postale pour la prise d'empreintes.